



REPUBLIQUE DU BENIN



DOSSIER DE PRESELECTION

PASSATION D'ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES POUR CONSULTANT INDIVIDUEL

ASSISTANCE TECHNIQUE A LA PASSATION DE
MARCHES PUBLICS

Autorité contractante : *Société Nationale des Eaux du Bénin*

Source de financement : *Fonds propres*

Gestion : *2022-2023*

Référence SIGMAP : *PI_DG_52022*

Juin 2022

Teïone G. AWFA
31/05/22

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : **Assistance technique à la passation de marchés publics**

Référence du marché : **PI_DG_52022**

Avis n° : 022/22/SONEB/DG/PRMP/CCMP/S-PRMP

BON A LANCER

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 12 janvier 2022.
2. La SONEB a obtenu, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds sur ses ressources propres, afin de financer des services de consultants, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles d'assistance technique à la passation de marchés publics.
3. Les prestations comprennent l'assistance à l'élaboration/examen des dossiers d'appel à concurrence, à la participation aux travaux d'ouvertures/évaluations/attributions et l'élaboration des rapports y afférents, la gestion des recours, etc. Les prestations sont à réaliser en accord-cadre pour une période de dix-huit (18) mois.
4. Le délai de réalisation de chaque tâche est celui prescrit dans le décret 2020-600 du 23 décembre 2020 fixant les délais impartis aux organes de passation de marchés.
5. Les candidats individuels intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats et des preuves de qualification et compétence. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation.

L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

BON A LAISER

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	25	Bac+5 au moins en marchés publics, droit, gestion, ingénierie ou équivalent	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission à partir de la première expérience de passation/contrôle de marchés publics prouvée	15	10 ans : 15 points 5 à 9 ans : 8 points 0 à 4 ans : 0 point	Preuves d'expérience [(Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants, ou des attestations de travail (copie simple)]
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission	60	Au moins deux (2) expériences en passation de marchés sur financement KfW : <i>10 points par expérience, soit 20 points</i> Au moins deux (2) expériences en passation de marchés sur financement BEI ou Union Européenne : <i>10 points par expérience, soit 20 points</i> Au moins deux (2) expériences en passation de marchés sur financement budget national : <i>5 points par expérience, soit 10 points</i> Au moins deux (2) expériences en passation de marchés sur financement Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe : <i>5 points par expérience, soit 10 points</i>	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants, ou des attestations de travail (copies simples)

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
TOTAL	100		

9. La note minimale requise pour être présélectionné est *de 80*.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics, bureau 112 bis, Direction Générale de la SONEB, entre 8 heures et 12 heures 30 minutes et 14 heures et 17 heures 30 minutes.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

11. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée en format PDF sur clé USB, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SONEB, bureau 112 bis, Direction Générale de la SONEB, au plus tard le **28 JUIN 2022**..... à **9 heures 30 minutes**. *Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.* Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : salle de conférence du troisième étage de la Direction Générale de la SONEB, à 10 heures.

12. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière, leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics pour ampliation.


Hugues MEHOU
Personne Responsable des Marchés Publics

